



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN
MRC DE MÉKINAC**

AUX PERSONNES ET ORGANISMES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

INTÉRESSÉS PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

#2024-347-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 347 AFIN DE MODIFIER LES DIMENSIONS MINIMALES D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL SUR TOUT LE TERRITOIRE, MODIFIER LA SUPERFICIE D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE, AJOUTER DES DÉFINITIONS ET RETIRER DES USAGES EN ZONE 29-VB ET 30-VB

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE

QUE lors d'une séance tenue le 14^e jour de mars 2024, le conseil a adopté le premier projet de règlement #2024-347-07 modifiant le règlement de zonage #347 afin de modifier les dimensions minimales d'un bâtiment principal sur tout le territoire, modifier la superficie d'un bâtiment accessoire, ajouter des définitions et retirer des usages en zone 29-Vb et 30-Vb,

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 11 avril 2024 à 19 h00 au 477 avenue des Loisirs à Notre Dame de Montauban. Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le premier projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer,

QUE le projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité.

DONNÉ à Notre-Dame-de-Montauban, ce 15^{ème} jour de mars 2024

Pascale Bonin

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Pascale Bonin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Notre Dame de Montauban, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi le 15^{ème} jour de mars 2024.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 15^{ème} JOUR DE MARS 2024

Pascale Bonin

Directrice générale et greffière-trésorière